



Demande de Permis d'aménager comprenant ou non des constructions et/ou des démolitions

Ce document est émis par le ministère en charge de l'urbanisme.

- ① Depuis le 1^{er} janvier 2022, vous pouvez déposer votre demande par voie dématérialisée selon les modalités définies par la commune compétente pour la recevoir.
- ① Depuis le 1^{er} septembre 2022, de nouvelles modalités de gestion des taxes d'urbanisme sont applicables. Sauf cas particuliers, pour toute demande d'autorisation d'urbanisme déposée à compter de cette date, une déclaration devra être effectuée auprès des services fiscaux, dans les 90 jours suivant l'achèvement de la construction (au sens de l'article 1406 du CGI), sur l'espace sécurisé du site www.impots.gouv.fr via le service « Gérer mes biens immobiliers ».

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur avec un lecteur pdf.

Vous devez utiliser ce formulaire si :

- vous réalisez un aménagement (lotissement, camping, aire de stationnement, parc d'attraction, terrain de sports ou loisirs...).
- vous réalisez une nouvelle construction.
- vous effectuez des travaux sur une construction existante.
- votre projet comprend des démolitions.
- votre projet nécessite une autorisation d'exploitation commerciale.

Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet ou vous rendre sur le service en ligne Assistance aux demandes d'autorisations d'urbanisme (AD'AU) disponible sur www.service-public.fr

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

PA 22 Dpt 168 Commune 24 Année 0006 N° de dossier

La présente déclaration a été reçue à la mairie

le 30/10/2024



Cachet de la mairie et signature du receveur

Dossier transmis :

- à l'Architecte des Bâtiments de France
- au Directeur du Parc National
- au Secrétariat de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial
- au Secrétariat de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial

1 Identité du demandeur^[1]

① Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation et le redevable des taxes d'urbanisme. Dans le cas de demandeurs multiples, chacun des demandeurs, à partir deuxième, doit remplir la fiche complémentaire « Autres demandeurs ». Les décisions prises par l'administration seront notifiées au demandeur indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres demandeurs, qui seront co-titulaires de l'autorisation et solidairement responsables du paiement des taxes.

PA 22168 24 G0006
Date d'export : 05/11/2024
PERROS-GUIREC
Date de depot : 30/10/2024
Demandeur principal : Romain BILLET
Adresse du projet : 24 Rue de Pors Rolland - Plochmanac'h
Libelle : cerfa_PA_1_1.pdf

[1] À tous approuvé de déposer une demande si vous êtes dans un des quatre cas suivants : vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ; vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ; vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ; vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

1.1 Vous êtes un particulier

Nom Prénom
RIANT JULIEN

Date et lieu de naissance : Date : _____

Commune : _____

Département : _____ Pays : FRANCE

1.2 Vous êtes une personne morale

Dénomination Raison sociale

N° SIRET Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale :

Nom Prénom

2 Coordonnées du demandeur

Adresse : Numéro : 24 Voie : Rue de Pors Rolland

Lieu-dit : _____

Localité : Perros-Guirec

Code postal : 2 2 7 0 0 BP : _____ Cedex : _____

Téléphone : _____ Indicatif pour le pays étranger : _____

Adresse électronique : _____

@

Si le demandeur habite à l'étranger :

Pays : _____ Division territoriale : _____

J'accepte de recevoir à l'adresse électronique communiquée les réponses de l'administration et notamment par lettre recommandée électronique ou par un autre procédé électronique équivalent les documents habituellement notifiés par lettre recommandée avec accusé de réception.

2Bis Identité et coordonnées d'une personne autre que le(s) demandeur(s)

(i) Si vous souhaitez que les réponses de l'administration (autres que les décisions) soient adressées à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses coordonnées.

Pour un particulier :

Nom Prénom

Pour une personne morale :

Dénomination Raison sociale

AGENCE ANARCHITECTE AnArchitecte

N° SIRET Type de société (SA, SCI...)

7 5 1 7 8 2 1 0 3 0 0 0 2 0 EURL

Représentant de la personne morale :

Nom Prénom

NICOLAS ANAÏS

PA 22188 31 G0006
Date d'export : 05/11/2024

PERROS-GUIREC

Date de dépôt : 05/11/2024
Demandeur principal : RIANT JULIEN

Adresse du projet : 24 RUE de Pors Rolland - Ploumanac'h

Libelle : cerfa_PA_1_1.pdf

Adresse : Numéro : 42 Voie : Rue de la Chapelle

Lieu-dit : La Clarté

Localité : Perros-Guirec

Code postal : 2 2 7 0 0 BP : Cedex :

Si cette personne habite à l'étranger :

Pays : Division territoriale :

Téléphone : Indicatif pour le pays étranger :

Adresse électronique :

contact @anarchitecte.bzh

3 Le terrain

3.1 Localisation du (ou des) terrain(s)

Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet. Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire^[3].

Adresse du (ou des) terrain(s)

Numéro : 24 Voie : Rue de Pors Rolland

Lieu-dit : Ploumanac'h

Localité : PERROS-GUIREC

Code postal : 2 2 7 0 0

Références cadastrales^[4] :

Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 14.

Préfixe : Section : A B Numéro : 7 2 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 120

3.2 Situation juridique du terrain

Ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables.

Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un lotissement ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain) ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P) ? Oui Non Je ne sais pas

Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ? Oui Non Je ne sais pas

Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates de décision ou d'autorisation, les numéros et les dénominations :

PA 22168 24 G0006
Date d'export : 05/11/2024

PERROS-GUIREC
Date de depot : 30/10/2024

Demande en principal : RMA NT ULI EN
Adresse du projet : 24 Rue de Pors Rolland - Ploumanac'h
Libelle : cerfa_PA_1_1.pdf

[3] Si votre projet d'aménagement est situé dans le périmètre d'une opération de revitalisation du territoire et prévu par un contrat de projet partenarial d'aménagement (PPA), la contiguïté des parcelles n'est pas requise dans le cadre d'une demande de permis d'aménager.

[4] En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie.

4 À remplir pour une demande concernant un projet d'aménagement

① Si votre projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de construction).

4.1 Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés quel que soit le secteur de la commune

① Cochez la ou les cases correspondantes.

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Lotissement | <input type="checkbox"/> Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs |
| <input type="checkbox"/> Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre | <input type="checkbox"/> Contenance (nombre d'unités) : _____ |
| <input type="checkbox"/> Terrain de camping | <input checked="" type="checkbox"/> Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol : |
| <input type="checkbox"/> Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances | <input type="checkbox"/> Superficie en m ² : <u>0</u> |
| <input type="checkbox"/> Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés | <input type="checkbox"/> Profondeur (pour les affouillements) : <u>0,00</u> |
| <input type="checkbox"/> Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports | <input type="checkbox"/> Hauteur (pour les exhaussements) : <u>0,00</u> |
| <input type="checkbox"/> Aménagement d'un golf | |
| <input type="checkbox"/> Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une surface de plancher totale supérieure à 40 m ² , constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs | |
| <input type="checkbox"/> Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevant plus de deux résidences mobiles | |

Dans les secteurs protégés

Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un document d'urbanisme comme devant être protégé^[5] :

- Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou à l'ouverture au public de ces espaces ou milieux
- Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture marine ou lacustres, conchylicoles, pastorales et forestières

Courte description de votre projet ou de vos travaux :
Rénovation d'une maison d'habitation : cf cadre 5 projet de construction.

Aménagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques^[5] :

- Création d'une voie
- Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante
- Création d'un espace public

Aménagement situé dans un site classé ou une réserve naturelle^[5] :

- Création d'un espace public

Nota : aucun projet d'aménagement de prévu, aucun travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol de prévus, mais ERREURS / BUG du GNAU nécessitant de remplir les cadres 4.1 et "courte description de votre projet ou de vos travaux" : impossibilité de "transmettre ma demande" sans cocher un des éléments du cadre 4...

Superficie du (ou des) terrain(s) à aménager (en m²) : _____

PA 22168 24 G0006
Date d'export : 05/11/2024
PERROS-GUIREC
Date de depot : 30/10/2024
Demandeur principal : Riant Julien
Adresse du projet : 24 Rue de Pors Rolland - Ploumanac'h
Libelle : cerfa_PA_1_1.pdf

Si les travaux sont réalisés par tranches, veuillez en préciser le nombre et leur contenu :

4.2 À remplir pour une demande concernant un lotissement

Nombre maximum de lots projetés : _____ Surface de plancher maximale envisagée (en m²) : _____

Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ?

- Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot
- Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande
- La constructibilité sera déterminée à la vente (ou à la location) de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur devra fournir un certificat aux constructeurs.

Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux définition différés ? Oui Non

Si oui, quelle garantie sera utilisée ?

- Consignation en compte bloqué ou Garantie financière d'achèvement des travaux

Le projet fait-il l'objet d'une demande de vente ou location de lots par anticipation ? Oui Non

4.3 À remplir pour l'aménagement d'un camping ou d'un autre terrain aménagé en vue de l'hébergement touristique

Nombre maximum d'emplacements réservés aux tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs : _____

Implantation d'habitations légères de loisirs (HLL)

Nombre d'emplacements réservés aux HLL : _____

Surface de plancher prévue, réservée aux HLL (m²) : _____

Nombre maximal de personnes accueillies : _____

Lorsque le terrain est destiné à une exploitation saisonnière, veuillez préciser la (ou les) période(s) d'exploitation :

Agrandissement ou réaménagement d'une structure existante ? Oui Non

Si oui, joindre un plan indiquant l'état actuel et les aménagements

5 À remplir pour une demande comprenant un projet de construction

5.1 Architecte

Vous avez eu recours à un architecte^[6] : Oui Non

Si oui, vous devez compléter les informations ci-dessous :

Pour un architecte personne physique :

Nom de l'architecte :

Prénom :

Pour une personne morale :

Dénomination

Raison sociale

AGENCE ANARCHITECTE

anArchitecte

N° SIRET

Type de société

7 5 1 7 8 2 1 0 3 0 0 0 2 0

EUURL

Représentant de la personne morale :

Nom

Prénom

NICOLAS

ANAIS

Numéro : 42

Voie : Rue de la Chapelle

Lieu-dit : La Clarté

Localité : Perros-Guirec

Code postal : 2 2 7 0 0 BP : _____ Cedex : _____

N° de récépissé de déclaration à l'ordre des architectes^[7] : S15446PA000507278

Conseil Régional de : BRETAGNE

Téléphone : _____ ou Télécopie : _____ ou

Adresse électronique :

contact @ anarchitecte.bzh

Si vous n'avez pas eu recours à un architecte, veuillez cocher la case ci-dessous^[8] :

Je déclare sur l'honneur que mon projet entre dans l'une des situations pour lesquelles le recours à l'architecte n'est pas obligatoire.

[6] Lorsque le recours à l'architecte est obligatoire pour établir le projet architectural faisant l'objet de la demande, celui-ci doit comporter la signature de tous les architectes qui ont contribué à son élaboration (loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture).

[7] Le numéro de récépissé est transmis par l'architecte auteur du projet architectural lorsque celui-ci est soumis à la formalité de déclaration à l'ordre des architectes.

[8] Vous pouvez vous dispenser du recours à un architecte (ou un agréé en architecture) si vous êtes un particulier ou une exploitation agricole à responsabilité limitée à associé unique et que vous déclarez vouloir édifier ou modifier pour vous-même :

- Une construction à usage autre qu'agricole qui n'excède pas 150 m² de surface de plancher ;

- Une extension de construction à usage autre qu'agricole si cette extension n'a pas pour effet de porter l'ensemble après travaux au-delà de 150 m² de surface de plancher ;

- Une construction à usage agricole dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 800 m² ;

- Des serres de production dont le pied-droit a une hauteur inférieure à 4 mètres et dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 2000 m².

5.2 Nature du projet envisagé

- Nouvelle construction Travaux sur construction existante
- Le terrain doit être divisé en propriété ou en jouissance avant l'achèvement de la (ou des) construction(s)

Courte description de votre projet ou de vos travaux :
Rénovation d'une maison d'habitation.

Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 kVA monophasé (ou 36 kVA triphasé),

indiquez la puissance électrique nécessaire à votre projet : _____

Si votre projet est un ouvrage de production d'électricité à partir de l'énergie solaire installé sur le sol, indiquez sa puissance crête kW : _____ et la destination principale de l'énergie produite : _____

5.3 Informations complémentaires

- Nombre total de logements créés : 0 _____ dont individuels : 0 _____ dont collectifs : 0 _____
- Répartition du nombre total de logements créés par type de financement :

Logement Locatif Social 0 _____ Accession Sociale (hors prêt à taux zéro) 0 _____ Prêt à taux zéro 0 _____

Autres financements : 0 _____

- Mode d'utilisation principale des logements :

Occupation personnelle (particulier) ou en compte propre (personne morale) Vente Location

S'il s'agit d'une occupation personnelle, veuillez préciser :

Résidence principale Résidence secondaire

Si le projet porte sur une annexe à l'habitation, veuillez préciser :

Piscine Garage Véranda Abri de jardin

Autres annexes à l'habitation : _____

Si le projet est un foyer ou une résidence, à quel titre :

Résidence pour personnes âgées Résidence pour étudiants Résidence de tourisme

Résidence hôtelière à vocation sociale Résidence sociale Résidence pour personnes handicapées

Autres, précisez : _____

- Nombre de chambres créées en foyer ou dans un hébergement d'un autre type : _____

• Répartition du nombre de logements créés selon le nombre de pièces : 1 pièce 0 _____ 2 pièces 0 _____

3 pièces 0 _____ 4 pièces 0 _____ 5 pièces 0 _____ 6 pièces et plus 0 _____

- Le nombre de niveaux du bâtiment le plus élevé : au-dessus du sol 3 _____ et au-dessous du sol 1 _____

- Indiquez si vos travaux comprennent notamment :

Extension Surélévation Création de niveaux supplémentaires

PA 22168 24 G0006
Date d'export : 05/11/2024

PERROS CLUPEC
Date de dépôt : 30/10/2024

Demandeur principal : RIANI JULIEN

Adresse du projet : 24 Rue de Pors Rolland - Ploumanac'h

Libelle : cerfa_PA_1_1.pdf

- Information sur la destination des constructions futures en cas de réalisation au bénéfice d'un service public ou d'intérêt collectif :

- Transport Enseignement et recherche Action sociale
 Ouvrage spécial Santé Culture et loisir

5.4 Construction périodiquement démontée et ré-installée

Période(s) de l'année durant laquelle (lesquelles) la construction doit être démontée :

5.5 Destination des constructions et tableau des surfaces

① Uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par un plan local d'urbanisme ou un document en tenant lieu appliquant l'article R.123-9 du code de l'urbanisme dans sa rédaction antérieure au 1^{er} janvier 2016.

Surfaces de plancher^[9] en m² (article R.111-22 du code de l'urbanisme)

Destinations	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée ^[10] (B)	Surface créée par changement de destination ^[11] (C)	Surface supprimée ^[12] (D)	Surface supprimée par changement de destination ^[11] (E)	Surface totale = (A) + (B) + (C) - (D) - (E)
Habitation	220,00	0,00	0,00	0,00	0,00	220
Hébergement hôtelier						
Bureaux						
Commerce						
Artisanat ^[13]						
Industrie						
Exploitation agricole ou forestière						
Entrepôt						
Service public ou d'intérêt collectif						
Surfaces totales (m²)	220					220

[9] Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces disponible sur www.service-public.fr.

[10] Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).

[11] Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des neuf destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de bureaux en hôtel ou la transformation d'une habitation en commerce.

[12] Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

[13] L'activité d'artisan étant désormais définie par les articles L.111-1 et suivants du code de l'artisanat, « activité professionnelle indépendante de production, de transformation, de réparation ou de prestation de services figurant sur une liste établie par l'article R.111-1 du même code ».

5.6 Destination, sous-destination des constructions et tableau des surfaces

(i) Uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par le règlement national d'urbanisme, une carte communale ou dans une commune non visée à la rubrique 5.5.

Surface de plancher en m² (article R.111-22 du code de l'urbanisme)

Destinations (article R.151-27 du code de l'urbanisme)	Sous-destinations (article R.151-28 du code de l'urbanisme)	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée ^[15] (B)	Surface créée par changement de destination ^[16] ou de sous-destination ^[17] (C)	Surface supprimée ^[18] (D)	Surface supprimée par changement de destination ^[16] ou de sous-destination ^[17] (E)	Surface totale = (A) + (B) + (C) - (D) - (E)
Exploitation agricole et forestière	Exploitation agricole						
	Exploitation forestière						
Habitation	Logement						
	Hébergement						
Commerce et activités de service	Artisanat et commerce de détail						
	Restauration						
	Commerce de gros						
	Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle						
	Cinéma						
	Hôtels						
	Autres hébergements touristiques						
Équipement d'intérêt collectif et services publics	Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés						
	Locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés						
	Établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale						
	Salles d'art et de spectacles						
	Équipements sportifs						
	Lieux de culte						
	Autres équipements recevant du public						
Autres activités des secteurs primaires, secondaire ou tertiaire	Industrie						
	Entrepôt						
	Bureau						
	Centre de congrès et d'exposition						
	Cuisine dédiée à la vente en ligne						
Surfaces totales (en m²)							

[14] Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces disponible sur www.service-public.fr.

[15] Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).

[16] Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des cinq destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de commerces et activités de service en habitation.

[17] Le changement de sous-destination consiste à transformer une surface existante de l'une des vingt sous-destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces sous-destinations. Par exemple : la transformation de surfaces d'entrepôt en bureau ou en salle d'art et de spectacles.

[18] Il peut s'agir soit d'une surface dédiée à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

5.7 Stationnement

Nombre de places de stationnement

Avant réalisation du projet : 2 Après réalisation du projet : 2

Places de stationnement affectées au projet, aménagées ou réservées en dehors du terrain sur lequel est situé le projet

Adresse 1 des aires de stationnement :

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____

Localité : _____

Code postal : _____

Adresse 2 des aires de stationnement :

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____

Localité : _____

Code postal : _____

Nombre de places : _____

Surface totale affectée au stationnement : _____ m², dont surface bâtie : _____ m²

Pour les commerces et cinémas :

Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au stationnement (m²) : _____

6

À remplir lorsque le projet nécessite des démolitions

i Tous les travaux de démolition ne sont pas soumis à permis. Il vous appartient de vous renseigner auprès de la mairie afin de savoir si votre projet de démolition nécessite une autorisation. Vous pouvez également demander un permis de démolir distinct de la présente demande.

Date(s) approximative(s) à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits :

Démolition totale Démolition partielle

En cas de démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant, effectués sur les constructions restantes :

PA 22168 24 G0006

Date d'export : 05/11/2024

PERROS-GUIREC

Date de dépôt : 30/10/2024

Demandeur principal : Riant JULIEN

Adresse du projet : 24 Rue de Pors Rolland - Ploumanac'h

Libelle : cerfa_PA_1_1.pdf

7 Participation pour voirie et réseaux

① Si votre projet se situe sur un terrain soumis à la participation pour voirie et réseaux (PVR), indiquez les coordonnées du propriétaire ou celles du bénéficiaire de la promesse de vente, s'il est différent du demandeur.

7.1 Pour un particulier

Nom

Prénom

7.2 Pour une personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale :

Nom

Prénom

Adresse : Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____

Localité : _____

Code postal : _____ BP : _____ Cedex : _____

Adresse électronique :

_____ @ _____

Si le demandeur habite à l'étranger :

Pays : _____ Division territoriale : _____

8 Informations pour l'application d'une législation connexe

Indiquez si votre projet :

- porte sur une installation, un ouvrage, des travaux ou une activité (IOTA) soumis à déclaration Loi sur l'eau en application des articles L. 214-1 et suivants du code de l'environnement Oui Non
- porte sur des travaux soumis à autorisation environnementale en application du L.181-1 du code de l'environnement Oui Non
- fait l'objet d'une dérogation au titre du L.411-2 4° du code de l'environnement (dérogation espèces protégées) Oui Non
- porte sur une installation classée soumise à enregistrement en application de l'article L. 512-7 du code de l'environnement Oui Non

- relève de l'article L.632-2-1 du code du patrimoine (avis simple de l'architecte des Bâtiments de France pour les antennes-relais et les opérations liées au traitement de l'habitat indigne) Oui Non
 - a déjà fait l'objet d'une demande d'autorisation ou d'une déclaration au titre d'une autre législation que celle du code de l'urbanisme Oui Non
- Précisez laquelle :

- est soumis à une obligation de raccordement à un réseau de chaleur et de froid prévue à l'article L.712-3 du code de l'énergie Oui Non

i Si votre projet conduit à porter atteinte à une allée d'arbres ou un à alignement d'arbres bordant une voie ouverte à la circulation publique au sens de l'article L. 350-3 du code de l'environnement, une autorisation doit être obtenue ou une déclaration réalisée en application de cet article.

Indiquez si votre projet se situe dans les périmètres de protection suivants :

i Informations complémentaires

- se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable
- se situe dans les abords d'un monument historique
- porte sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques

- si votre projet se situe dans un site classé ou en instance de classement au titre du code de l'environnement

9 Engagement du (ou des) demandeurs

J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation.

Je certifie exacts les renseignements fournis.

Je suis informé(e) qu'une déclaration devra être effectuée auprès des services fiscaux dans les 90 jours suivant l'achèvement des travaux (au sens de l'article 1406 du CGI) pour le calcul des impôts directs locaux et des taxes d'urbanisme, sur l'espace sécurisé sur le site www.impots.gouv.fr via le service « Gérer mes biens immobiliers ». Le demandeur, et le cas échéant l'architecte, ont connaissance des règles générales de construction prévues par le code de la construction et de l'habitation.

JULIEN RIANI

À PERROS-GUIREC

Fait le 3 0 / 1 0 / 2 0 2 4

Signature du (des) demandeur(s)

A Dans le cadre d'une saisine par voie papier

Votre demande doit être établie en quatre exemplaires et doit être déposée à la mairie du lieu du projet. Vous devrez produire :

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit appliquer une autre protection au titre des monuments historiques ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet fait l'objet d'une demande de dérogation auprès de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture ;
- deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national ;
- deux exemplaires supplémentaires dont un sur support dématérialisé, si votre projet est soumis à autorisation d'exploitation commerciale.

PA 22168.24 G0006
Date d'export : 05/11/2024
PERROS-GUIREC
Date de création : 20/10/2014
Demandeur principal : RIANI JULIEN
Adresse du projet : 24 Rue de Pors Rolland - Ploumanac'h
Libelle : cette PA - 1 - .pdf

10 Pour un permis d'aménagement portant sur un lotissement

En application de l'article L. 441-4 du code de l'urbanisme, je certifie avoir fait appel aux compétences nécessaires en matière d'architecture, d'urbanisme et de paysage pour l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental.

Si la surface du terrain à aménager est supérieure à 2500 m², je certifie qu'un architecte au sens de l'article 9 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, ou qu'un paysagiste-concepteur au sens de l'article 174 de la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, a participé à l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental.

Information à remplir sur le professionnel sollicité :

architecte paysagiste-concepteur

10.1 Pour une personne physique

Nom

Prénom

10.2 Pour une personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société

Représentant de la personne morale :

Nom

Prénom

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____

Localité : _____

Code postal : _____ BP : _____ Cedex : _____

Téléphone : _____

Adresse électronique :

_____ @ _____

Pour les architectes uniquement :

N° de récépissé de déclaration à l'ordre des architectes^[19] : _____

Conseil régional de : _____

PA 22168 24 G0006

Date d'export : 05/11/2024

PERROS-GUIREC

Date de dépôt : 30/10/2024

Demandeur principal : RIANI JULIEN

Adresse du projet : 24 Rue de Poés Roland - Proumardic P

Libelle : certifi_PA_1_1.pdf

[19] Le numéro de récépissé est transmis par l'architecte auteur du projet architectural lorsque celui-ci est soumis à la formalité de déclaration à l'ordre des architectes. Les six premiers caractères correspondent au numéro d'inscription à l'ordre des architectes.

Références cadastrales : fiche complémentaire

i Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que la superficie totale du terrain.

Préfixe : _____	Section : A B	Numéro : 7 0	Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : 4853
Préfixe : _____	Section : A B	Numéro : 7 1	Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : 61
Préfixe : _____	Section : A B	Numéro : 7 2	Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : 120
Préfixe : _____	Section : A B	Numéro : 1 1 1	Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : 845
Préfixe : _____	Section : A B	Numéro : 1 1 3	Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : 1525
Préfixe : _____	Section : _____	Numéro : _____	Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : _____
Préfixe : _____	Section : _____	Numéro : _____	Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : _____
Préfixe : _____	Section : _____	Numéro : _____	Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : _____
Préfixe : _____	Section : _____	Numéro : _____	Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : _____
Préfixe : _____	Section : _____	Numéro : _____	Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : _____
Préfixe : _____	Section : _____	Numéro : _____	Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : _____
Préfixe : _____	Section : _____	Numéro : _____	Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : _____
Préfixe : _____	Section : _____	Numéro : _____	Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : _____
Préfixe : _____	Section : _____	Numéro : _____	Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : _____
Préfixe : _____	Section : _____	Numéro : _____	Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : _____
Préfixe : _____	Section : _____	Numéro : _____	Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : _____
Préfixe : _____	Section : _____	Numéro : _____	Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : _____
Préfixe : _____	Section : _____	Numéro : _____	Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : _____
Préfixe : _____	Section : _____	Numéro : _____	Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : _____
Préfixe : _____	Section : _____	Numéro : _____	Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : _____
Préfixe : _____	Section : _____	Numéro : _____	Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : _____
Préfixe : _____	Section : _____	Numéro : _____	Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : _____

Superficie totale du terrain (en m²) : **7404**

PA 22 100 24 0000

Date d'export : 05/11/2024

PERROS-GUIREC

Date de depot : 30/10/2024

Demandeur principal : Riant Julien

Adresse du projet : 24 Rue de Pors Rolland - Ploumanac'h

Libelle : cerfa_PA_1_1.pdf

Traitements des données à caractère personnel

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données et à la loi

n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.


1 Traitement des données à des fins d'instruction de la demande d'autorisation

Vos données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande. Pour toute information, question ou exercice

de vos droits portant sur la collecte et le traitement de vos données à des fins d'instruction, veuillez prendre contact avec la mairie du lieu de dépôt de votre dossier.

2 Traitements à des fins de mise en œuvre et de suivi des politiques publiques basées sur la construction neuve et de statistiques

Vos données à caractère personnel sont traitées automatiquement par le Service des données et études statistiques (SDES), service statistique ministériel de l'énergie, du logement, du transport et de l'environnement rattaché au Ministère chargé de l'urbanisme, à des fins de mise en œuvre et de suivi des politiques publiques basées sur la construction neuve et de statistiques sur le fondement des articles R. 423-75 à R. 423-79 du code de l'urbanisme.

Pour toute information complémentaire, vous devez vous reporter à l'arrêté du 16 mars 2021 relatif au traitement automatisé des données d'urbanisme énumérées à l'article R. 423-76 du code de l'urbanisme dénommé « SITADEL » au ministère chargé de l'urbanisme, présent sur le site Légifrance à l'adresse suivante* .

Concernant SITADEL, vous pouvez exercer vos droits d'accès et de rectification auprès du délégué à la protection des données (DPD) du MTE et du MCTRCT :

• à l'adresse suivante :

rgpd.bacs.sdes.cgdd@developpement-durable.gouv.fr ou dpd.daj.sg@developpement-durable.gouv.fr

Attention, si votre question concerne le traitement de vos données à des fins d'instruction, veuillez vous reporter au 1).

Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez faire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL), à partir de son formulaire de contact <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>.



Bordereau de dépôt des pièces jointes à une demande de permis d'aménager

- ① Cochez les cases correspondant aux pièces jointes à votre déclaration et reportez le numéro correspondant sur la pièce jointe.
- Pour toute précision sur le contenu exact des pièces à joindre à votre demande, vous pouvez vous référer à la liste détaillée qui vous a été fournie avec le formulaire de demande et vous renseigner auprès de la mairie ou du service départemental de l'État chargé de l'urbanisme.
- Cette liste est exhaustive et aucune autre pièce ne peut vous être demandée.**

Dans le cadre d'une saisine par voie papier, vous devez fournir quatre dossiers complets constitués chacun d'un exemplaire du formulaire de demande accompagné des pièces nécessaires à l'instruction

de votre permis, parmi celles énumérées ci-dessous [Art. R. 423-2 b) du code de l'urbanisme]. Des exemplaires supplémentaires du dossier complet sont parfois nécessaires si vos travaux sont situés dans un secteur protégé (monument historique, site, réserve naturelle, parc national...) [20]. Cinq exemplaires supplémentaires des pièces PA1, PA4, PA17 et PA19, en plus de ceux fournis dans chaque dossier, sont demandés afin d'être envoyés à d'autres services pour consultation et avis [Art A. 431-9 et A. 441-9 du code de l'urbanisme].

1 Pièces obligatoires pour tous les dossiers

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir uniquement dans le cadre d'une saisine par voie papier
<input checked="" type="checkbox"/> PA1. Un plan de situation du terrain [Art. R. 441-2 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
<input checked="" type="checkbox"/> PA2. Une notice décrivant le terrain et le projet d'aménagement prévu [Art. R. 441-3 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PA3. Un plan de l'état actuel du terrain à aménager et de ses abords [Art. R. 441-4 1° du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PA4. Un plan de composition d'ensemble du projet coté dans les trois dimensions [Art. R. 441-4 2° du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires

2 Pièces à joindre selon la nature et/ou la situation du projet

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir uniquement dans le cadre d'une saisine par voie papier
Si votre projet fait l'objet d'une concertation :	
<input type="checkbox"/> PA4-1. Le bilan de la concertation [Art. L 300-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur un lotissement :	
<input type="checkbox"/> PA5. Deux vues et coupes faisant apparaître la situation du projet dans le profil du terrain naturel [Art. R. 442-5 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PA6. Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [Art. R. 442-5 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PA7. Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage [Art. R. 442-5 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

<input type="checkbox"/> PA8. Le programme et les plans des travaux d'aménagement [Art. R. 442-5 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PA9. Un document graphique faisant apparaître une ou plusieurs hypothèses d'implantation des bâtiments [Art. R. 442-5 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PA10. Un projet de règlement s'il est envisagé d'apporter des compléments aux règles d'urbanisme en vigueur [Art. R. 442-6 a) du code de l'urbanisme] Le pourcentage consacré aux logements sociaux en cas de réalisation d'un programme de logement, si vous êtes dans un secteur délimité par un plan local d'urbanisme ou un document d'urbanisme en tenant lieu dans lesquels une partie doit être affectée à des logements sociaux [Art. L. 151-15 du code de l'urbanisme].	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PA11. Si nécessaire, l' attestation de la garantie d'achèvement des travaux exigée par l'article R. 442-14 du code de l'urbanisme [Art. R. 442-6 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PA12. L'engagement du lotisseur de constituer une association syndicale des acquéreurs de lots [Art. R. 442-7 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un secteur d'information sur les sols :	
<input type="checkbox"/> PA12-1. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant la réalisation d'une étude de sols et sa prise en compte dans la conception du projet de lotissement. [Art. R. 442-8-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur la subdivision d'un lot provenant d'un lotissement soumis à permis d'aménager, dans la limite du nombre maximum de lots autorisés :	
<input type="checkbox"/> PA12-2. L'attestation de l'accord du lotisseur [Art. R. 442-21 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur l'aménagement d'un terrain de camping ou d'un terrain aménagé pour l'hébergement touristique :	
<input type="checkbox"/> PA13. Un engagement d'exploiter le terrain selon le mode de gestion que vous avez indiqué dans votre demande [Art. R. 443-4 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est soumis à l'obligation de réaliser une étude d'impact :	
<input type="checkbox"/> PA14. L'étude d'impact ou la décision de dispense d'une telle étude [Art. R. 441-5 1° du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PA14-1. L'étude d'impact actualisée ainsi que les avis de l'autorité environnementale, des collectivités territoriales et leurs groupements intéressés par le projet [Art. R. 441-5 2° du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet doit faire l'objet d'une évaluation de ses incidences sur un site Natura 2000 (Article L. 414-4 du code de l'environnement) :	
<input type="checkbox"/> PA15-1. Le dossier d'évaluation des incidences prévu à l'Art. R. 414-23 du code de l'environnement ou l'étude d'impact en tenant lieu [Art. R. 441-6 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est accompagné de la réalisation ou de la réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif :	
<input type="checkbox"/> PA15-2. L'attestation de conformité du projet d'installation [Art. R. 441-6 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur l'aménagement d'un terrain en vue de l'installation de résidences démontables constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs :	
<input type="checkbox"/> PA 15-3. L'attestation assurant le respect des règles d'hygiène, de sécurité, de satisfaction des besoins en eau, assainissement et électricité [Art. R. 441-6-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet nécessite une autorisation de défrichement :	
<input type="checkbox"/> PA16. La copie de la lettre du préfet qui vous fait savoir que votre demande d'autorisation de défrichement est complète, si le défrichement est ou non soumis à reconnaissance de la situation et de l'état des terrains et si le demandeur principal a obtenu l'autorisation de défrichement [Art. R. 441-7 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

PA 22163 24 0000

Date d'export : 05/11/2024

PERROS-CLIFEC

Date de depot : 30/10/2024

Demandeur principal : RIANI JULIEN

Adresse du projet : 34 Rue de Pors Rolland - Ploumanac'h

Libelle : cerfa_PA_1_1.pdf

Si votre projet se situe dans un cœur de parc national :	
<input type="checkbox"/> PA16-1. Le dossier prévu au II de l'article R. 331-19 du code de l'environnement [Art. R. 441- 8-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe sur un terrain ayant accueilli une installation classée mise à l'arrêt définitif et régulièrement réhabilitée pour permettre l'usage défini dans les conditions prévues aux articles L.512-6-1, L.512-7-6 et L.512-12-1 du code de l'environnement, et lorsqu'un usage différent est envisagé :	
<input type="checkbox"/> PA16-2. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prises en compte dans la conception du projet. [Art. R. 441-8-3 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial (PUP) :	
<input type="checkbox"/> PA17. L'extrait de la convention précisant le lieu du projet urbain partenarial et la durée d'exonération de la taxe d'aménagement [Art. R. 431-23-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

3 Pièces à joindre si votre projet comporte des constructions

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir uniquement dans le cadre d'une saisine par voie papier
<input checked="" type="checkbox"/> PA18. Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier [Art. R. 431-9 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
<input checked="" type="checkbox"/> PA19. Un plan des façades et des toitures [Art. R. 431-10 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PA20. Un plan en coupe du terrain et de la construction [Art. R. 431-10 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou à l'intérieur d'un immeuble inscrit au titre des monuments historiques :	
<input checked="" type="checkbox"/> PA21. Un document graphique faisant apparaître l'état initial et l'état futur de chacune des parties du bâtiment faisant l'objet des travaux. [Art. R. 431-11 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe sur le domaine public ou en surplomb du domaine public :	
<input type="checkbox"/> PA22. L'accord du gestionnaire du domaine pour engager la procédure d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public [Art. R. 431-13 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est soumis à l'obligation de réaliser une étude d'impact :	
<input type="checkbox"/> PA23. L'étude d'impact ou la décision de dispense d'une telle étude [Art. R. 431-16 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PA23-1. L'étude d'impact actualisée ainsi que les avis de l'autorité environnementale, des collectivités territoriales et leurs groupements intéressés par le projet [Art. R. 431-16 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est susceptible d'affecter de manière significative un site Natura 2000 :	
<input type="checkbox"/> PA23-2. Le dossier d'évaluation des incidences prévu à l'Art. R. 414-23 du code de l'environnement ou l'étude d'impact en tenant lieu [Art. R. 431-16 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est accompagné de la réalisation ou de la réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif :	
<input type="checkbox"/> PA23-3. L'attestation de conformité du projet d'installation [Art. R. 431-16 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est tenu de respecter les règles parasismiques :	
<input type="checkbox"/> PA24. L'attestation relative au respect des règles de construction parasismique au stade de la conception [Art. R. 431-16 e) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

PA 22168 24 G0006

Date d'export : 20/11/2024

PERROS QUIREZ

Date de saisine : 20/10/2024

Demandeur principal : RIANI JULIEN

Adresse du projet : 24 Rue de Pors Rolland - Ploumanac'h

Libelle : cerfa_PA_1_1.pdf

Si votre projet se situe dans une zone où un plan de prévention des risques impose la réalisation d'une étude :	
<input type="checkbox"/> PA25. L'attestation de l'architecte ou de l'expert certifiant que l'étude a été réalisée et que le projet la prend en compte [Art. R. 431-16 f) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet nécessite un agrément :	
<input type="checkbox"/> PA26. La copie de l'agrément [Art. R. 431-16 g) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe en commune littorale dans un espace remarquable ou dans un milieu à préserver :	
<input type="checkbox"/> PA27. Une notice précisant l'activité économique qui doit être exercée dans le bâtiment [Art. R. 431-16 h) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet nécessite une étude de sécurité publique	
<input type="checkbox"/> PA28. L'étude de sécurité [Art. R. 431-16 i) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est tenu de respecter la réglementation thermique ou la réglementation environnementale :	
<input type="checkbox"/> PA28-1. L'attestation de respect de la réglementation thermique, lorsqu'elle est exigée en application de l'article R. 122-22 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-16 j) du code de l'urbanisme] OU <input type="checkbox"/> PA28-1-1 L'attestation de respect des exigences de performance énergétique et environnementale, lorsqu'elle est exigée en application de l'article R.122-24-1 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-16 j) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet fait l'objet d'une concertation :	
<input type="checkbox"/> PA28-2. Le bilan de la concertation et le document conclusif [Art. R. 431-16 m) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe sur un terrain ayant accueilli une installation classée mise à l'arrêt définitif et régulièrement réhabilitée pour permettre l'usage défini dans les conditions prévues aux articles L. 512-6-1, L. 512-7-6 et L. 512-12-1 du code de l'environnement, et lorsqu'un usage différent est envisagé :	
<input type="checkbox"/> PA28-3. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prises en compte dans la conception du projet. [Art. R. 431-16 n) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un secteur d'information sur les sols, et si la construction projetée n'est pas dans le périmètre d'un lotissement autorisé ayant déjà fait l'objet d'une demande comportant une attestation garantissant la réalisation d'une étude des sols :	
<input type="checkbox"/> PA28-4. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prises en compte dans la conception du projet. [Art. R. 431-16-o) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur des constructions situées dans un emplacement réservé à la réalisation d'un programme de logements par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu [Art. L. 151.41 4°) du code de l'urbanisme] ou dans un secteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu dans lesquels, en cas de réalisation d'un programme de logement, une partie de ce programme doit être affectée à des catégories de logements locatifs sociaux [Art. L. 151-15 du code de l'urbanisme] :	
<input type="checkbox"/> PA29. Un tableau indiquant la surface de plancher des logements créés correspondant aux catégories de logements dont la construction sur le terrain est imposée par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu [Art. R. 431-16-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur des constructions situées dans un secteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu dans lequel les programmes de logements doivent comporter une proportion de logements d'une taille minimale [Art. L. 151-14 du code de l'urbanisme]	
<input type="checkbox"/> PA29-1. Un tableau indiquant la proportion de logements de la taille minimale imposée par le plan local d'urbanisme ou par le document en tenant lieu [Art. R. 431-16-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

PA 22168 24 G0008
Date d'expert : 05/11/2024

PERROS-GUIREC

Date de depot : 30/10/2024

Demandeur principal : Riant JULIEN

Adresse du projet : 24 Rue de Pors Rolland - Ploumanac'h

Libelle : cerfa_PA_1_1.pdf

Si vous demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS ou une majoration du volume constructible en cas de PLU, justifié par la construction de logements sociaux :	
<input type="checkbox"/> PA30. La délimitation de cette partie des constructions [Art. R. 431-17 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PA31. La mention de la surface de plancher correspondante [Art. R. 431-17 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PA32. L'estimation sommaire du coût foncier qui lui sera imputé [Art. R. 431-17 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PA33. Dans les communes de la métropole, l'engagement du demandeur de conclure la convention prévue au 3° de l'article L.831-1 du code de la construction et de l'habitation. [Art. R. 431-17 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vous demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS ou des règles de gabarit en cas de PLU, en justifiant que vous faites preuve d'exemplarité énergétique ou environnementale :	
<input type="checkbox"/> PA34. Un document prévu aux articles R. 171-1 à R. 171-5 du code de la construction et de l'habitation attestant que la construction fait preuve d'exemplarité énergétique ou d'exemplarité environnementale ou est à énergie positive selon les critères définis par ces dispositions [Art. R. 431-18 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PA35. Un document par lequel le demandeur s'engage à installer des dispositifs conformes aux dispositions de l'arrêté prévu au 2° de l'article R. 111-23 [Art. R. 431-18-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet nécessite un défrichement :	
<input type="checkbox"/> PA36. La copie de la lettre du préfet qui vous fait savoir que votre demande d'autorisation de défrichement est complète, si le défrichement est ou non soumis à reconnaissance de la situation et de l'état des terrains et si la demande doit ou non faire l'objet d'une enquête publique [Art. R. 431-19 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur une installation classée pour la protection de l'environnement :	
<input type="checkbox"/> PA37. Une justification du dépôt de la déclaration au titre de la législation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement [Art. R. 431-20 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PA37-1. Le récépissé de la demande d'enregistrement lorsqu'il s'agit d'une installation classée pour la protection de l'environnement pour laquelle une demande d'enregistrement a été déposée en application de l'article L. 512-7 du code de l'environnement [Art. R. 431-16 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet nécessite un permis de démolir :	
<input type="checkbox"/> PA38. Une justification du dépôt de la demande de permis de démolir [Art. R. 431-21 a) du code de l'urbanisme] OU , si la demande de PC vaut demande de permis de démolir : <input type="checkbox"/> PA39. Les pièces à joindre à une demande de permis de démolir, selon l'Annexe page 23 [Art. R. 431-21 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un lotissement :	
<input type="checkbox"/> PA40. Le certificat indiquant la surface constructible attribuée à votre lot [Art. R. 442-11 1 ^{er} al du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PA41. Le certificat attestant l'achèvement des équipements desservant le lot [Art. R. 431-22-1 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PA41-1. L'attestation de l'accord du lotisseur, en cas de subdivision de lot [Art. R. 431-22-1 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

PA 22168 24 G0006

Date d'export : 05/11/2024

PERROS-GUIREC

Date de depot : 30/10/2024

Demandeur principal : Riant Julien

Adresse du projet : 24 Rue de Pors Rolland - Ploumanac'h

Libelle : cerfa_PA_1_1.pdf

Si votre projet se situe dans une zone d'aménagement concertée (ZAC) :	
<input type="checkbox"/> PA42. Une copie des dispositions du cahier des charges de cession de terrain approuvé et publié dans les conditions de l'article D.311-11-1 qui indiquent le nombre de m ² constructibles sur la parcelle et, si elles existent, des dispositions du cahier des charges, qui fixent les prescriptions techniques, urbanistiques et architecturales imposées pour la durée de réalisation de la zone [Art. R. 431-23 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PA43. La convention entre la commune ou l'établissement public et vous qui fixe votre participation au coût des équipements de la zone [Art. R. 431-23 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si le terrain d'assiette doit faire l'objet d'une division avant l'achèvement de l'ensemble du projet :	
<input type="checkbox"/> PA44. Le plan de division du terrain [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PA45. Le projet de constitution d'une association syndicale des futurs propriétaires [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si le terrain ne peut comporter les emplacements de stationnement imposés par le document d'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> PA46. Le plan de situation du terrain sur lequel seront réalisées les aires de stationnement et le plan des constructions et aménagements correspondants [Art. R. 431-26 a) du code de l'urbanisme] OU <input type="checkbox"/> PA47. La promesse synallagmatique de concession ou acquisition [Art. R. 431-26 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur un équipement commercial dont la surface de vente est comprise entre 300 et 1 000 m² dans une commune de moins de 20 000 habitants :	
<input type="checkbox"/> PA48. Une notice précisant la nature du commerce projeté et la surface de vente [Art. R. 431-27-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est soumis à une autorisation de création de salle de spectacle cinématographique :	
<input type="checkbox"/> PA49. La copie de la lettre du préfet attestant que le dossier de demande est complet [Art. R. 431-28 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur un immeuble de grande hauteur (IGH) :	
<input type="checkbox"/> PA50. Le récépissé de dépôt en préfecture de la demande d'autorisation prévue à l'article R. 146-14 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-29 du code de l'urbanisme]	3 exemplaires
Si votre projet porte sur un établissement recevant du public (ERP) :	
<input type="checkbox"/> PA51. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles d'accessibilité aux personnes handicapées prévu à l'article R. 122-11 a) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 a) du code de l'urbanisme]	3 exemplaires du dossier spécifique
<input type="checkbox"/> PA52. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles de sécurité prévu par l'article R. 122-11 b) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 b) du code de l'urbanisme]	3 exemplaires du dossier spécifique
Si vous demandez une dérogation à une ou plusieurs règles du plan local d'urbanisme ou du document en tenant lieu pour réaliser des travaux nécessaires à l'accessibilité des personnes handicapées à un logement existant :	
<input type="checkbox"/> PA52-1. Une note précisant la nature des travaux pour lesquels une dérogation est sollicitée et justifiant que ces travaux sont nécessaires pour permettre l'accessibilité du logement à des personnes handicapées [Art. R. 431-31 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vous demandez une ou plusieurs dérogations aux règles constructives au titre de l'article L.152-5 du code de l'urbanisme	
<input type="checkbox"/> PA 52.2. Une note précisant la nature de la ou des dérogations demandées et justifiant du respect des objectifs et des conditions fixées aux articles L. 151-29-1, L. 152-5 et L. 152-6 du code de l'urbanisme pour chacune des dérogations demandées. [Art. R. 431-31-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

PA 22168-24-50006
Date d'export : 05/11/2024
PERROS-GUIREC
Date de dépôt : 30/10/2024
Demandeur principal : Riant Julien
Adresse du projet : 24 Rue de Pors Rolland - Ploumanac'h
Libelle : cerfa_PA_1_1.pdf

Si votre projet est subordonné à une servitude dite « de cours communes » :	
<input type="checkbox"/> PA53. Une copie du contrat ou de la décision judiciaire relatifs à l'institution de ces servitudes [Art. R. 431-32 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est subordonné à un transfert des possibilités de construction :	
<input type="checkbox"/> PA54. Une copie du contrat ayant procédé au transfert de possibilité de construction résultant du coefficient d'occupation des sols [Art. R. 431-33 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est soumis à la redevance bureaux :	
<input type="checkbox"/> PA58. Le formulaire de déclaration de la redevance bureaux [Art. A. 520-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vous bénéficiez, lorsque votre projet est soumis à une obligation de raccordement à un réseau de chaleur et de froid, d'une dérogation :	
<input type="checkbox"/> PA59. La décision prise sur la demande de dérogation à l'obligation de raccordement à un réseau de chaleur et de froid prévue à l'article L. 712-3 du code de l'énergie [Art. R.431-16 q du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

PA 22168 24 G0006
 Date d'export : 05/11/2024
 PERROS-GUIREC
 Date de depot : 30/10/2024
 Demandeur principal : Riant JULIEN
 Adresse du projet : 24 Rue de Pors Rolland - Ploumanac'h
 Libelle : cerfa_PA_1_1.pdf



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des relations
avec les collectivités
territoriales**

Saint-Brieuc, le **20 DEC. 2024**

Bureau du développement durable

Affaire suivie par :

Nathalie LABONDE

Tél : 02 21 27 30 85

pref-environnement@cotes-darmor.gouv.fr

Monsieur le Maire

22700 PERROS-GUIREC

Objet : Rénovation d'une maison d'habitation – M. Julien RIANI

Référence : PA 022 168 24 G0006

La commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) s'est réunie le 19 décembre 2024 dans sa formation « sites et paysages » concernant la demande de permis d'aménager déposée par M. Julien RIANI pour la rénovation d'une maison d'habitation. Vous m'avez adressé pour ce dossier le 7 novembre 2024 une demande d'avis au titre de l'article L.121-24 du Code de l'urbanisme.

Ce projet se situe sur votre commune, considérée comme littorale, 24 rue de Pors Rolland, où s'appliquent notamment l'article L.121-24 et l'article R.121-5 du Code de l'urbanisme, qui prévoient que des aménagements légers peuvent être implantés dans les espaces remarquables à condition que leur localisation et leur aspect ne dénaturent pas le caractère des sites, qu'ils ne compromettent pas leur qualité architecturale et paysagère et qu'ils ne portent pas atteinte à la préservation des milieux.

Dans ce cadre, lors de la CDNPS du 19 décembre 2024, la commission a été appelée à examiner ce dossier. Je vous précise qu'elle a émis pour cette demande un avis favorable sous réserve du respect des prescriptions suivantes :

- les menuiseries et pièces de charpente seront peintes en couleur et non en blanc (ex. vert, rouge ...). Tous les éléments seront peints d'une même teinte avec des variations de saturation. Les portes, éléments de charpente et volets seront plus soutenus que les menuiseries des fenêtres.



Pour le Préfet et par délégation

Le Secrétaire Général


Georges SALAÜN

Copie : Mme la Sous-Préfète de Lannion

Place du général de Gaulle
BP 2370 – 22023 SAINT-BRIEUC
www.cotes-darmor.gouv.fr

 Prefet22  [Prefet22](https://twitter.com/Prefet22)



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES
BRETAGNE**

**Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine
des Côtes d'Armor**

Dossier suivi par : HERANVAL Anaïs
Objet : Plat'AU - PERMIS D'AMENAGER

Numéro : PA 022168 24 G0006 U2201

Adresse du projet : 24 Rue de Pors Rolland Ploumanac'h 22700
PERROS-GUIREC

Déposé en mairie le : 30/10/2024

Reçu au service le : 08/11/2024

Nature des travaux: 16201 Rénovation

Demandeur :

Monsieur Riant JULIEN

24 Rue de Pors Rolland
22700 Perros-Guirec

L'immeuble concerné par ce projet est situé dans le périmètre d'un Site Patrimonial Remarquable listé en annexe. Les articles L.632-1 et L.632-2 du Code du patrimoine sont applicables.

Ce projet, en l'état, n'est pas conforme aux règles applicables dans ce Site Patrimonial Remarquable ou porte atteinte à sa conservation ou à sa mise en valeur. Il peut cependant y être remédié. **L'Architecte des Bâtiments de France donne par conséquent son accord assorti de prescriptions.** Par ailleurs, ce projet peut appeler des recommandations ou des observations.

Prescriptions motivées (1), recommandations ou observations éventuelles (2) :

Le projet doit faire l'objet d'un avis de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS).

L'avis favorable avec prescriptions de l'ABF est donné au regard de la compatibilité du projet avec le maintien des qualités du Site Patrimonial Remarquable (SPR) mais ne préjuge pas de l'instruction complète du dossier.

Avis de l'ABF :

Afin de restituer l'aspect d'origine de cet immeuble remarquable, et conformément aux échanges entre les porteurs de projets et l'architecte des bâtiments de France, les menuiseries et pièces de charpente, seront peintes en couleur et non en blanc (ex. vert, rouge...). Tous les éléments seront peints d'une même teinte avec des variations de saturation. Les portes, éléments de charpente et volet seront plus soutenus que les menuiseries de fenêtre.

Ces teintes sont représentatives du style et de l'époque de construction de cette villa néo-gothique qu'il est nécessaire de maintenir et restaurer.

Fait à Saint-Brieuc



Signé électroniquement
par Anaïs HERANVAL
Le 21/11/2024 à 14:00

**L'Architecte des Bâtiments de France
Madame Anaïs HERANVAL**

Copie est adressée au demandeur afin de l'informer qu'il ne pourra pas se prévaloir d'un permis tacite à l'issue du délai d'instruction en application de l'article R.424-4 du Code de l'urbanisme.

En cas de désaccord avec l'Architecte des Bâtiments de France, l'autorité compétente peut saisir, dans un délai de sept jours à compter de la réception du présent acte, le Préfet de région (Drac Bretagne - Hôtel de Blossac - 6 rue du Chapitre - CS 24405 - 35044 Rennes Cedex) par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le contrôle de la conformité des travaux sera réalisé en collaboration avec l'Architecte des Bâtiments de France en application des articles L.462-2 et R.462-7 du Code de l'urbanisme.

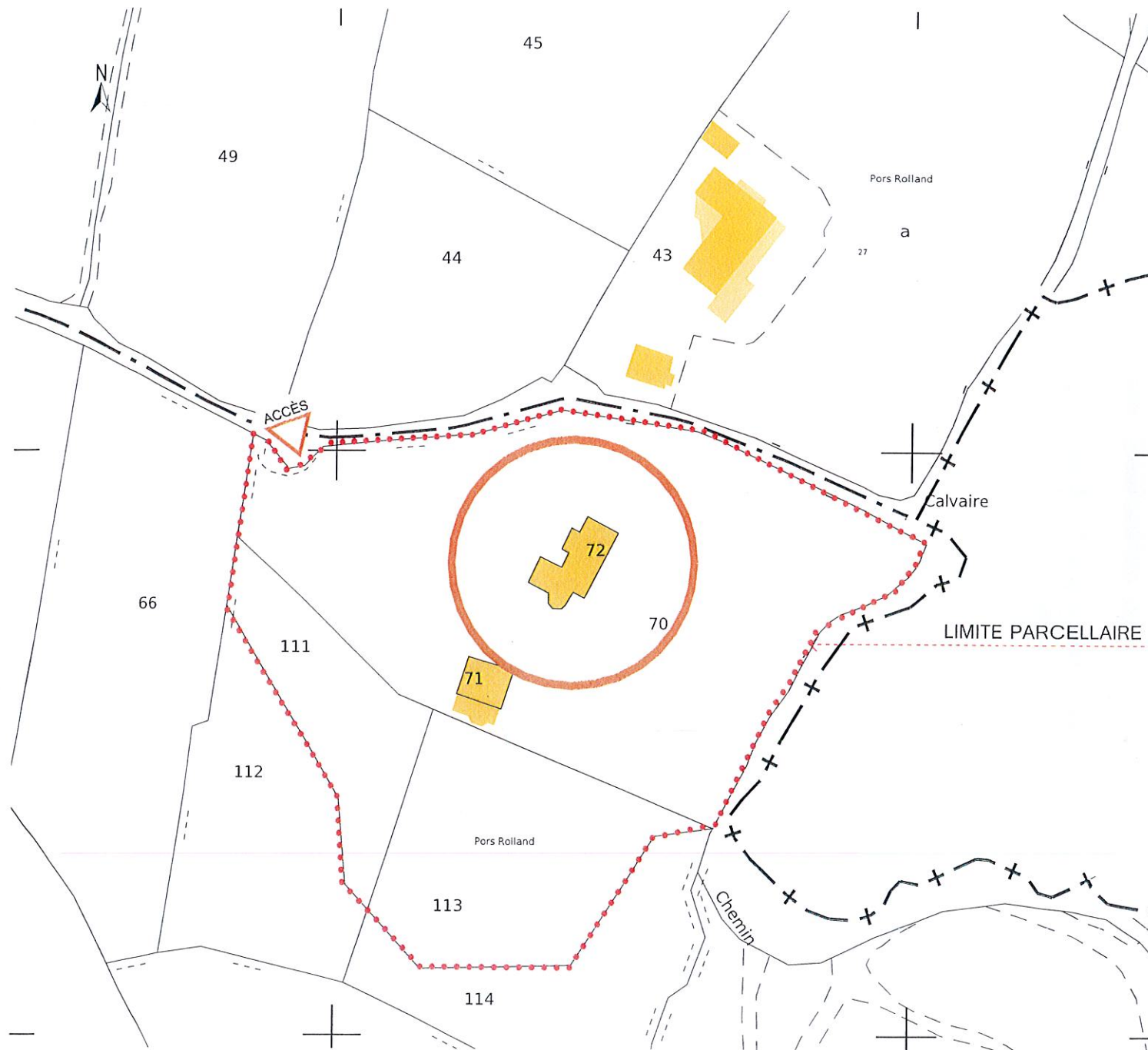
ANNEXE :

Site Inscrit de PARC MUNICIPAL ET SES ABORDS

Site patrimonial remarquable de PERROS GUIREC



PERMIS D'AMÉNAGER
POUR LA RÉNOVATION D'UNE MAISON INDIVIDUELLE



SITUATION

* BRETAGNE, CÔTES D'ARMOR, PERROS-GUIREC, 24, RUE DE PORS ROLLAND, PLOUMANAC'H.

RÉFÉRENCES CADASTRALES

* MAISON RESTRUCTURÉE SITUÉE : SECTION AB, PARCELLE N°72.

SURFACE

* TERRAIN D'UNE SURFACE TOTALE DE 7 404,00 M² : PARCELLES 70 + 71 + 72 + 11 + 113 SECTION AB.

* MAISON PRINCIPALE SITUÉE SUR LA PARCELLE N°72, D'UNE SURFACE HABITABLE DE 220,00 M².



VUE DEPUIS LE SENTIER DES DOUANIERS À L'EST DE LA PARCELLE

PAI : PLAN DE SITUATION DU TERRAIN

PA 22168 24 G0006
Date d'export : 05/11/2024
PERROS-GUIREC
Date de depot : 30/10/2024
Demandeur principal : RIANI JULIEN
Adresse du projet : 24 Rue de Pors Rolland, Ploumanac'h
2024 10 30 - PERMIS D'AMENAGER RENOVATION MI N°02 - RNT/PA2.4.A - 2/12
Libelle : PA1_1_1.pdf

42 rue de la chapelle - La Clarté
22 700 PERROS-GUIREC
06 86 07 89 27
contact@anarchitecte.bzh
www.anarchitecte.bzh
EURL AU CAPITAL DE 50 000€
RCS SAINT BRIEUC SIREN 751 782 103
ORDRE NATIONAL DES ARCHITECTES S15446



-- NOTICE PAYSAGÈRE --

* cf croquis, plan et coupe réalisés par le paysagiste >>>



PA2C. UNE NOTICE DÉCRIVANT LE TERRAIN ET LE PROJET D'AMÉNAGEMENT PRÉVU

PA 22168 24 G0006
Date d'export : 05/11/2024
PERROS-GUIREC
Date de depot : 30/10/2024
Demandeur principal : RIANI JULIEN
Adresse du projet : 24 Rue de Pers Rolland, Ploumanac'h
Libelle : PA2_3_1.pdf

42 rue de la chapelle - La Clarté
22 700 PERROS-GUIREC

06 86 07 89 27
contact@anarchitecte.bzh
www.anarchitecte.bzh

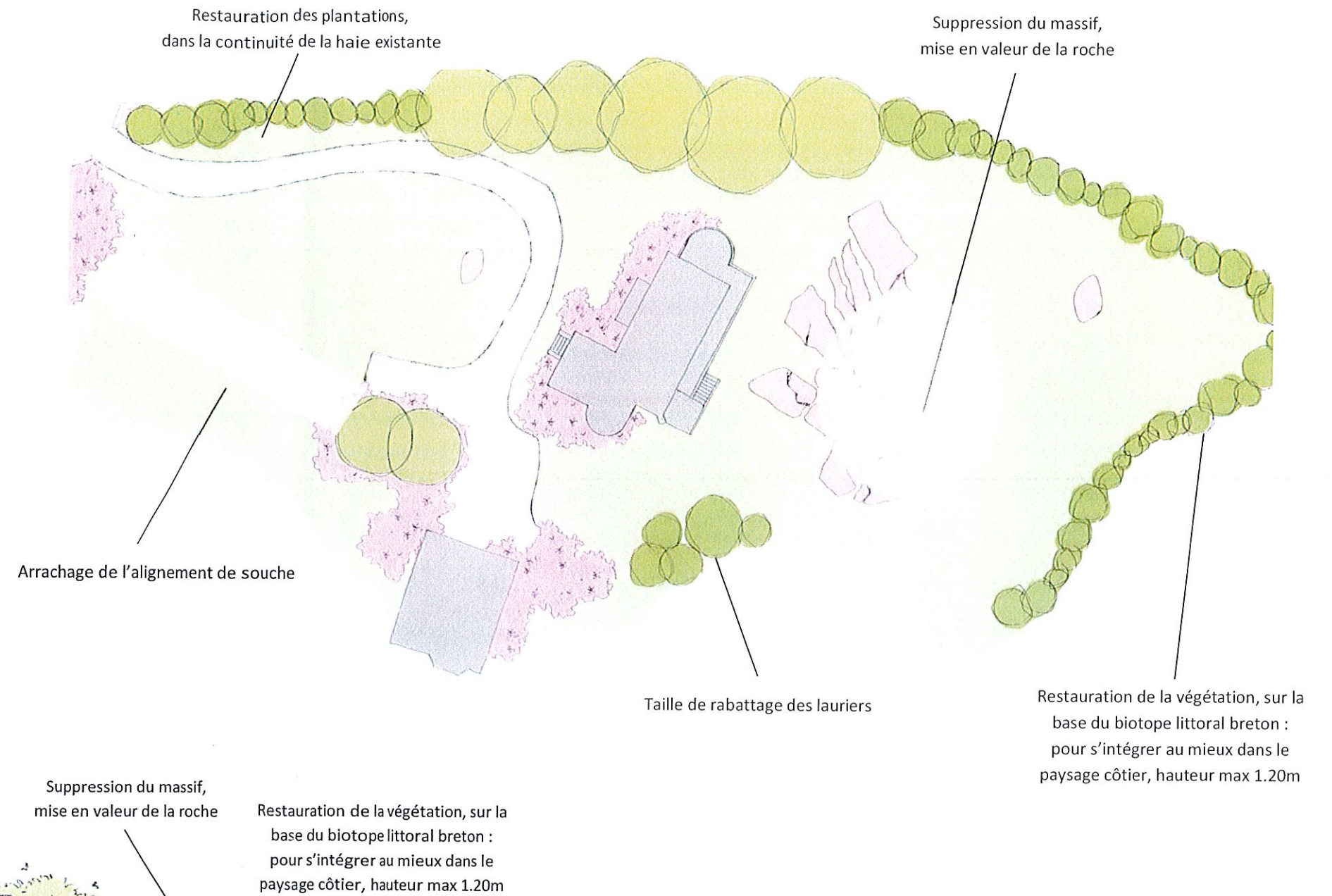
EURL AU CAPITAL DE 50 000€

RCS SAINT BRIEUC SIREN 751 782 103
ORDRE NATIONAL DES ARCHITECTES S15446



-- NOTICE PAYSAGÈRE --

* cf croquis, plan et coupe réalisés par le paysagiste >>>

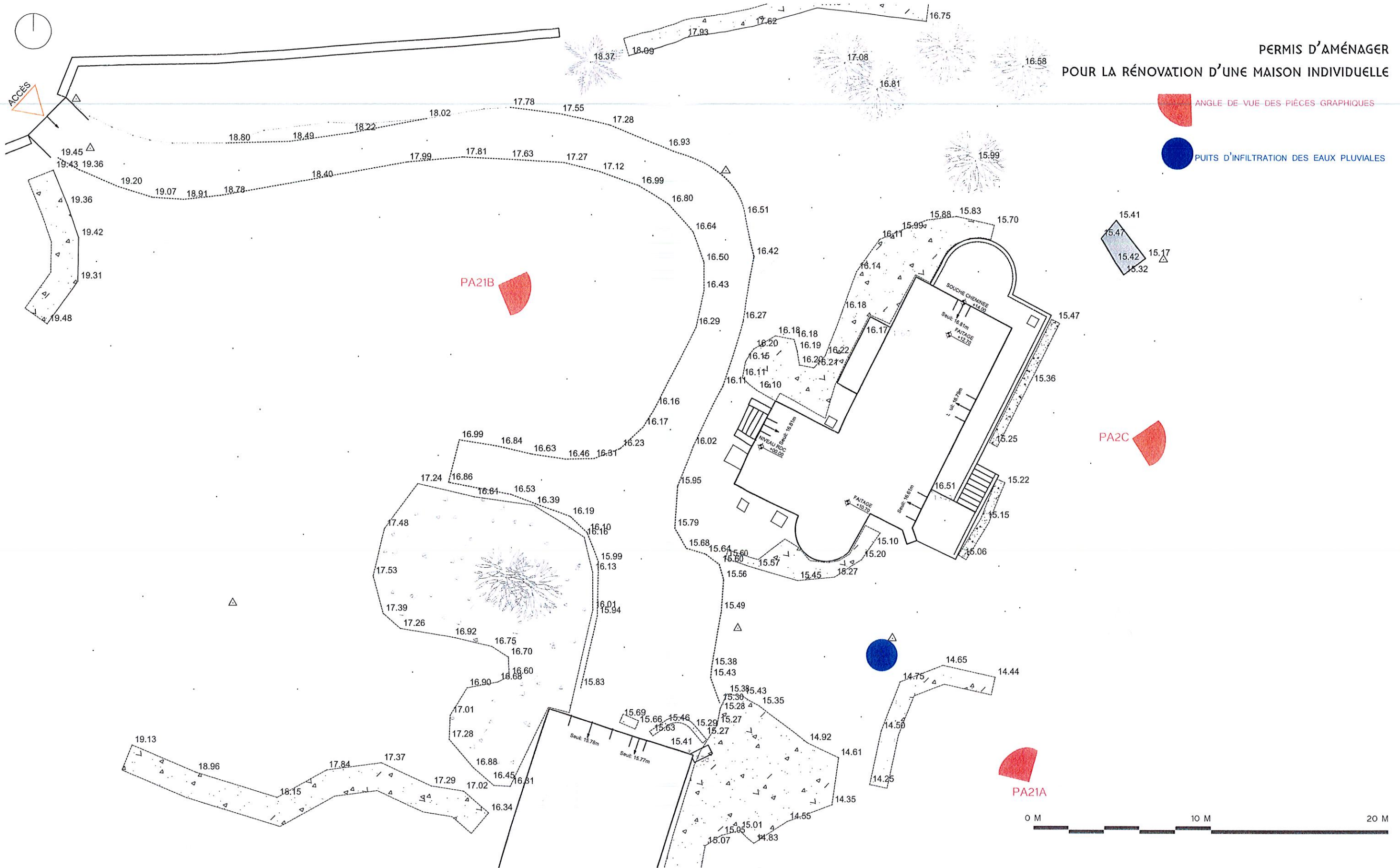


PA2D. UNE NOTICE DÉCRIVANT LE TERRAIN ET LE PROJET D'AMÉNAGEMENT PRÉVU

PA 22168 24 G0006
Date d'export : 05/11/2024
PERROS-GUIREC
Date de depot : 30/10/2024
Demandeur principal : RIANI JULIEN
Adresse du projet : 24 Rue de Pers Belland, Ploumanac'h
Libelle : PA2_4_1.pdf

42 rue de la chapelle - La Clarté
22 700 PERROS-GUIREC
06 86 07 89 27
contact@anarchitecte.bzh
www.anarchitecte.bzh
EURL AU CAPITAL DE 50 000€
RCS SAINT BRIEUC SIREN 751 782 103
ORDRE NATIONAL DES ARCHITECTES S15446





PA3. UN PLAN DE L'ÉTAT ACTUEL DU TERRAIN

PA4. UN PLAN DE COMPOSITION D'ENSEMBLE DU PROJET COTÉ DANS LES TROIS DIMENSIONS

PA18. UN PLAN DE MASSE

SCHEMATIC: ZOO & ECHELLE GRAPHIQUE

PA 22168-24-00006
Date d'export: 05/11/2024
PERROS-GUIREC
Date de depot: 30/10/2024
Demandeur principal: RIANT JULIEN
Adresse du projet: 24 Rue de Paris Rolland, Ploumanac'h
2024 10 30 - PERMIS D'AMENAGER RENOVATION MI N°02 - RNT: PA2.4.A - 7/12
Libelle: PA3_1_1.pdf

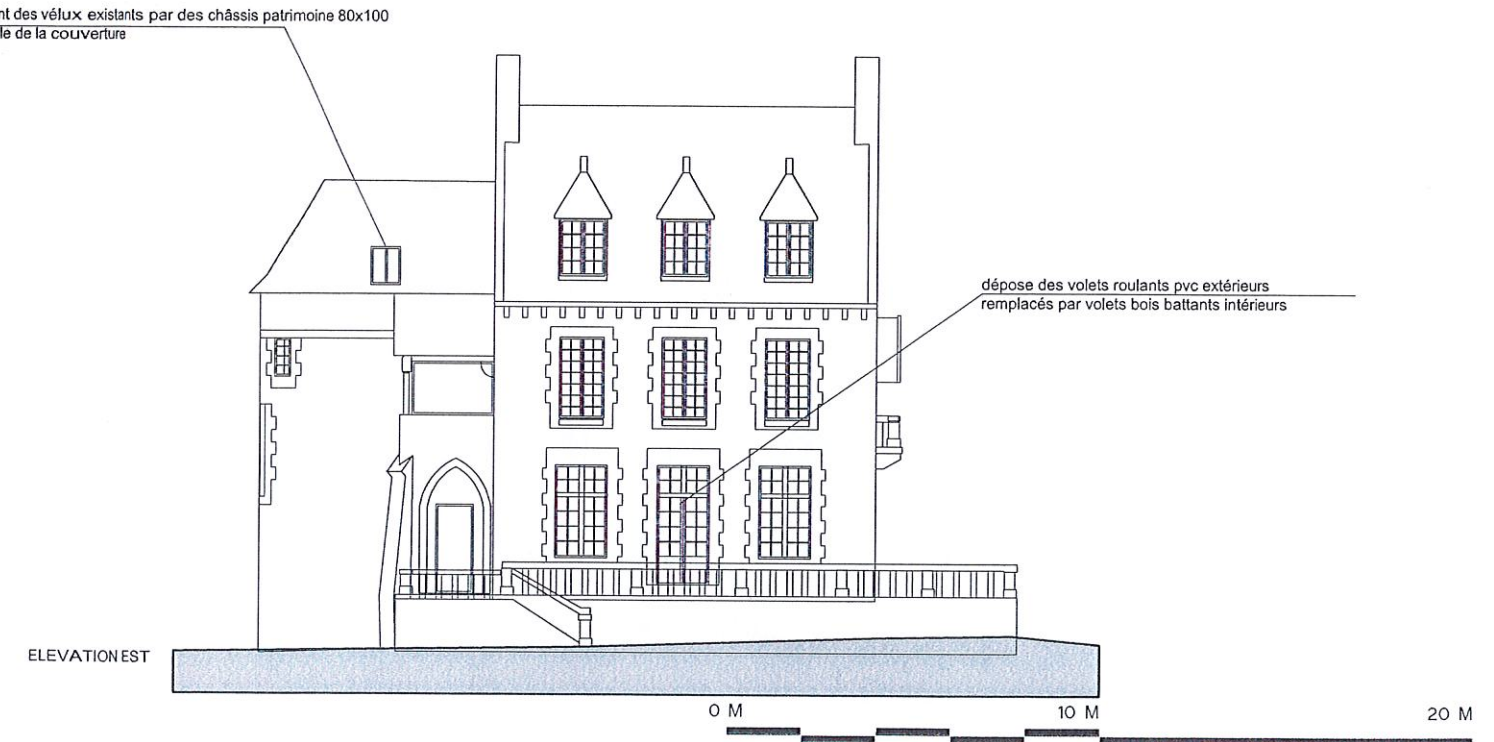
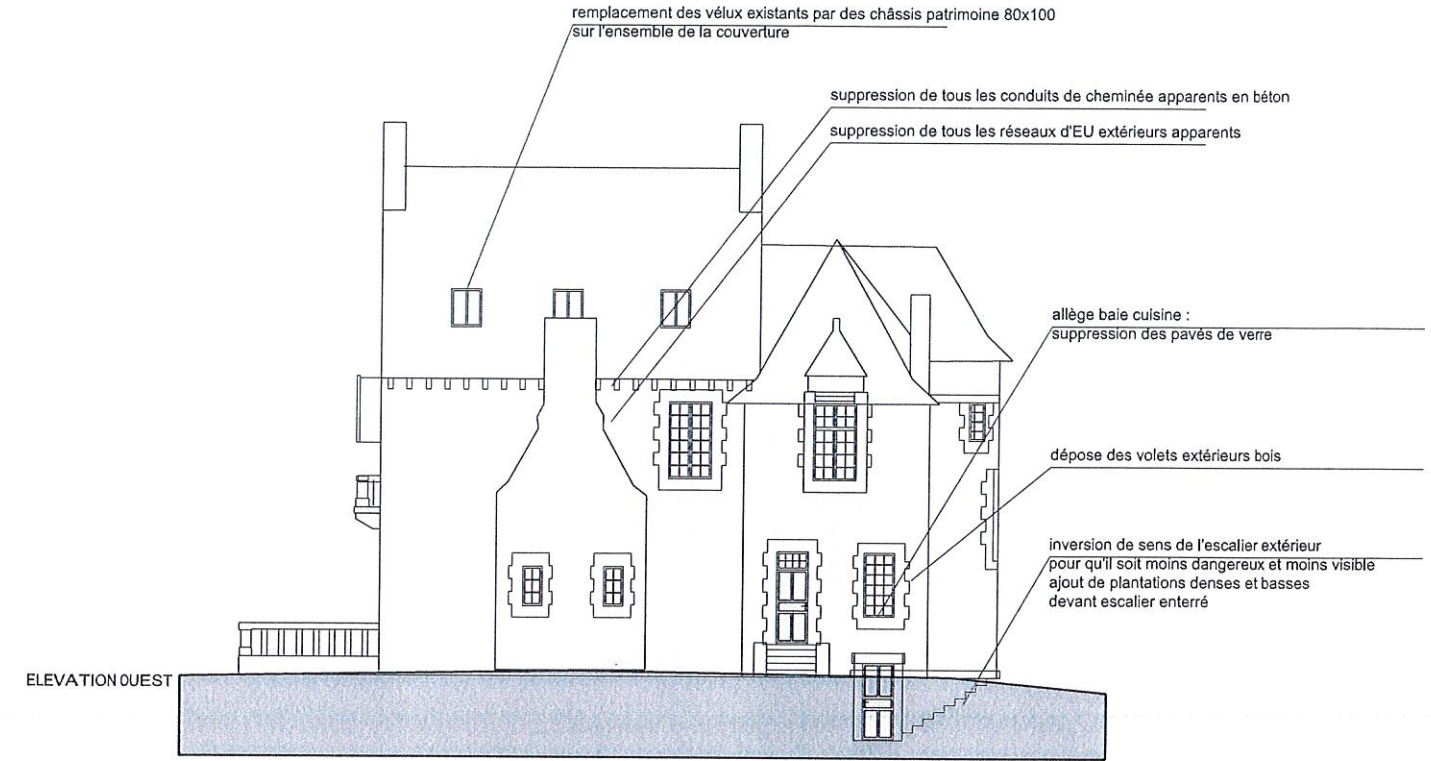
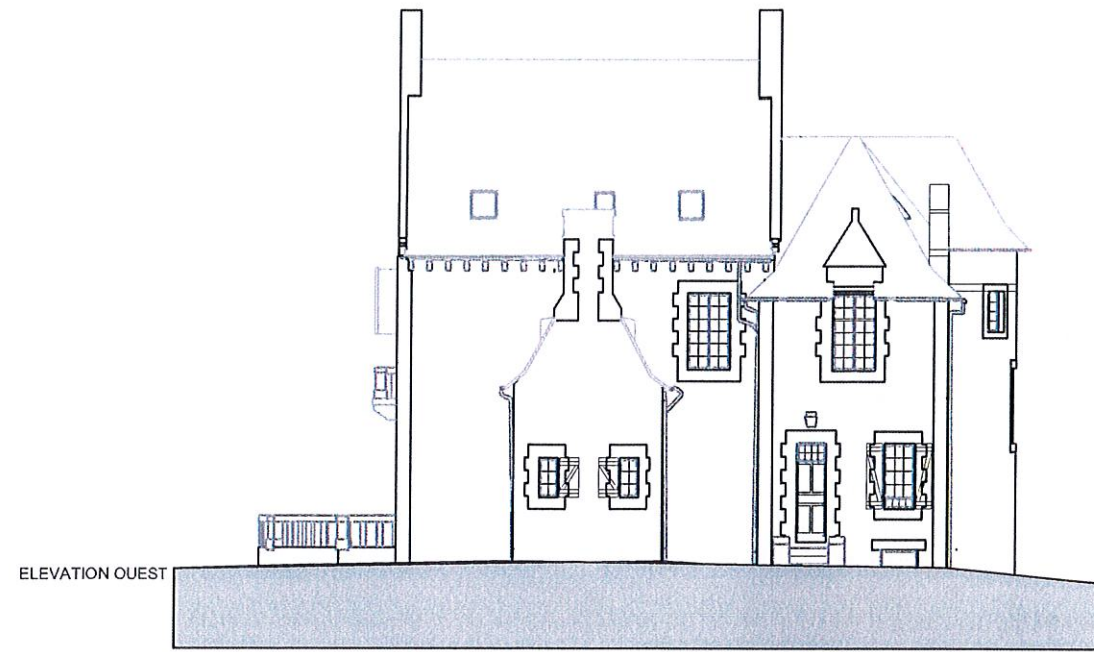
42 rue de la chapelle - La Clarté
22 700 PERROS-GUIREC

06 86 07 89 27
contact@anarchitecte.bzh
www.anarchitecte.bzh

EURL AU CAPITAL DE 50 000€

RCS SAINT BRIEUC SIREN 751 782 103
ORDRE NATIONAL DES ARCHITECTES S15446



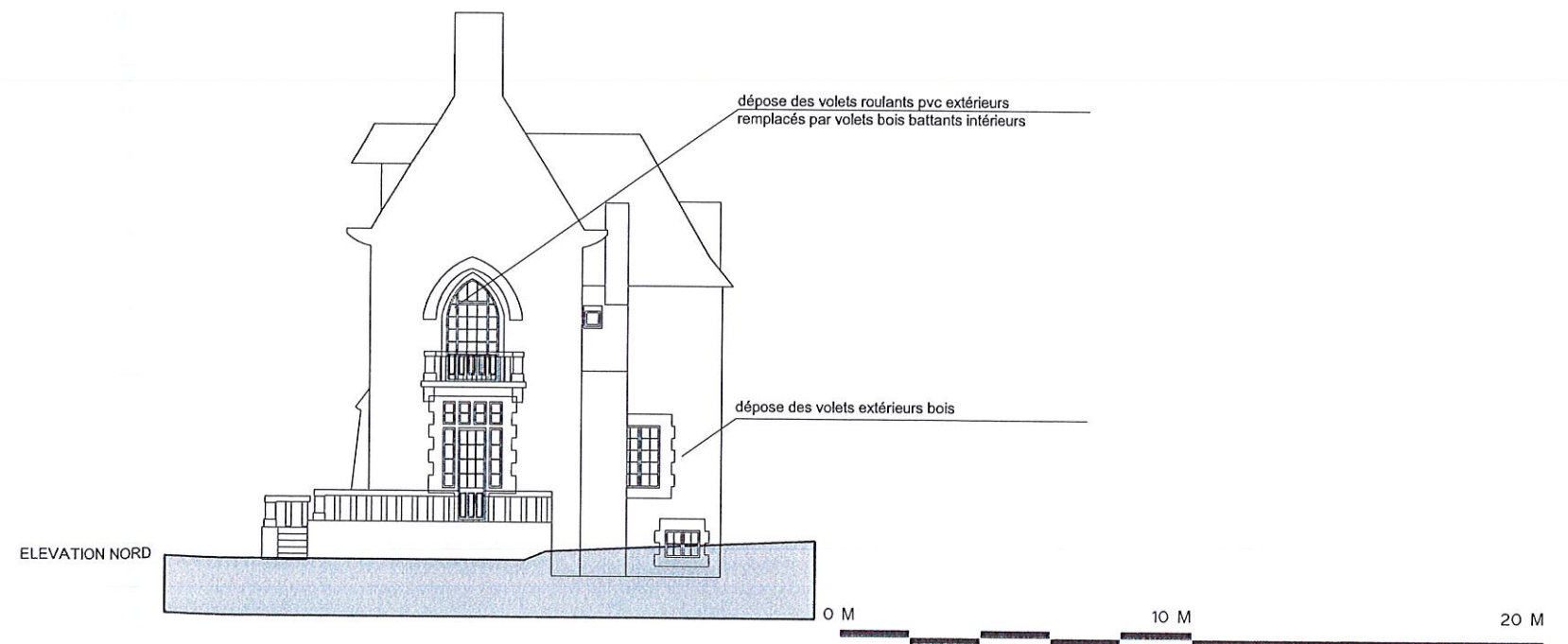
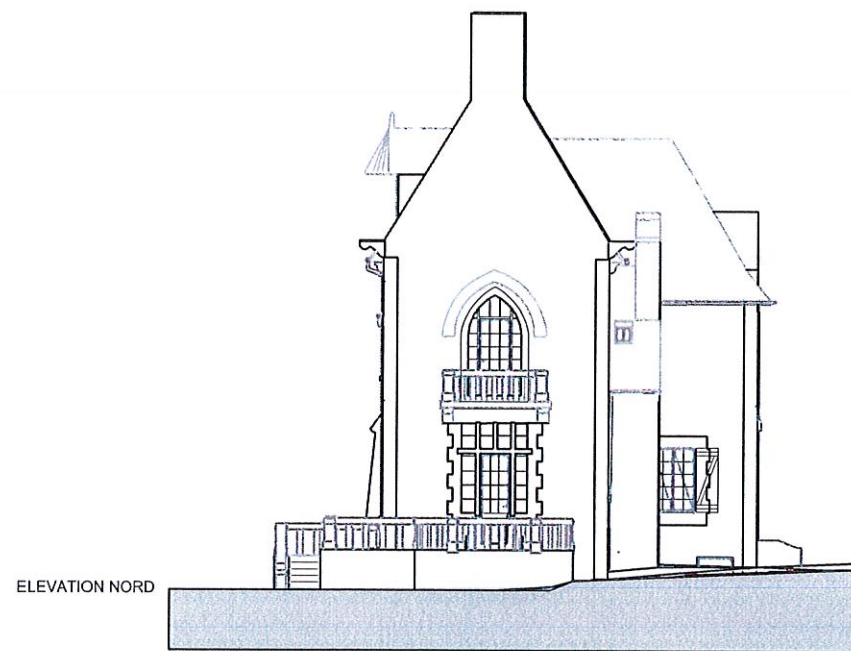
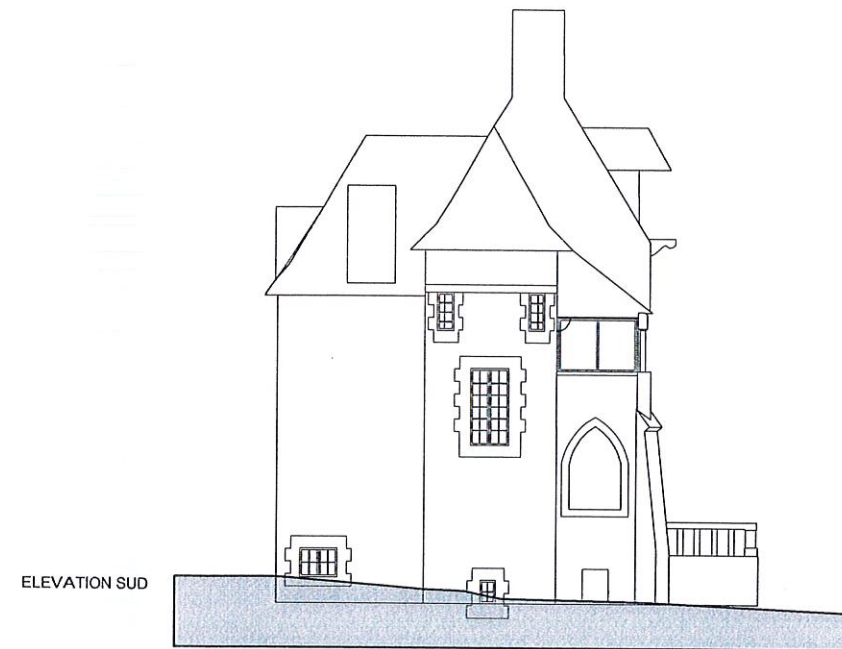


PA19A. UN PLAN DES FAÇADES ET DES TOITURES EXISTANT ET PROJET

PA 22168 24 G0006
 Date d'approbation : 05/11/2024
 PERROS-GUIREC
 SCHELE GRAPHIQUE
 Date de dépôt : 30/10/2024
 Demandeur principal : RIANI JULIEN
 Adresse du projet : 24 Rue de Pers Rolland - Ploermanac'h
 Libelle : PA19_1_1.pdf

42 rue de la chapelle - La Clarté
 22 700 PERROS-GUIREC
 06 86 07 89 27
 contact@anarchitecte.bzh
 www.anarchitecte.bzh
 EURL AU CAPITAL DE 50 000€
 RCS SAINT BRIEUC SIREN 751 782 103
 ORDRE NATIONAL DES ARCHITECTES S15446





PA19B. UN PLAN DES FAÇADES ET DES TOITURES EXISTANT ET PROJET

PA 22168 24 G0006

Date d'export : 05/11/2024

PERROS-GUIREC
ÉCHELLE GRAPHIQUE

Date de dépôt : 30/10/2024

Demandeur principal : Riant Julien

Adresse du projet : 24 Rue de Pars Rolland - Ploumanac'h

2024 19 30 - PERMIS D'AMÉNAGER RENOVATION MI N°02 - RNT.PA2.4.A - 9/12

Libelle : PA19_2_1.pdf

42 rue de la chapelle - La Clarté
22 700 PERROS-GUIREC

06 86 07 89 27
contact@anarchitecte.bzh
www.anarchitecte.bzh

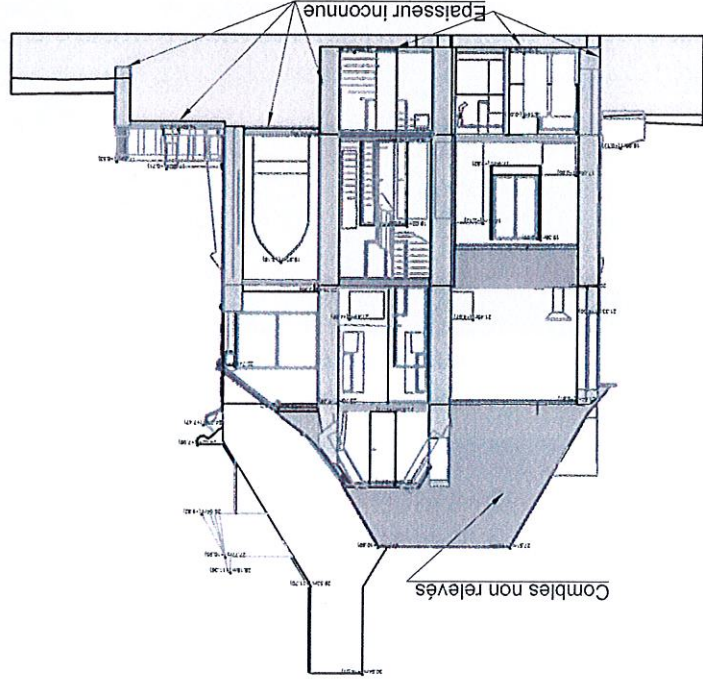
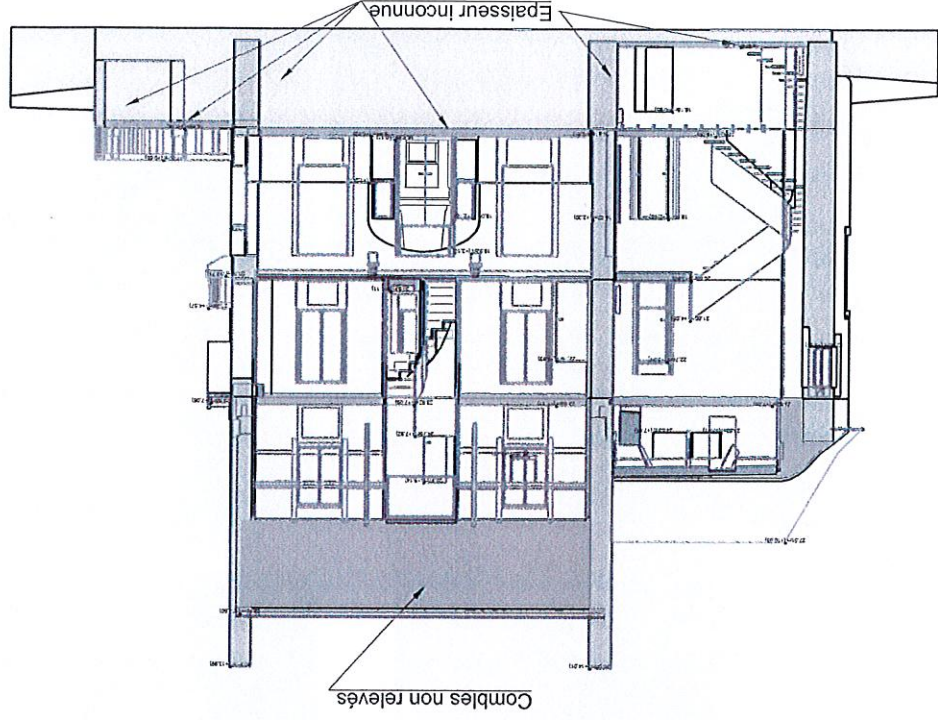
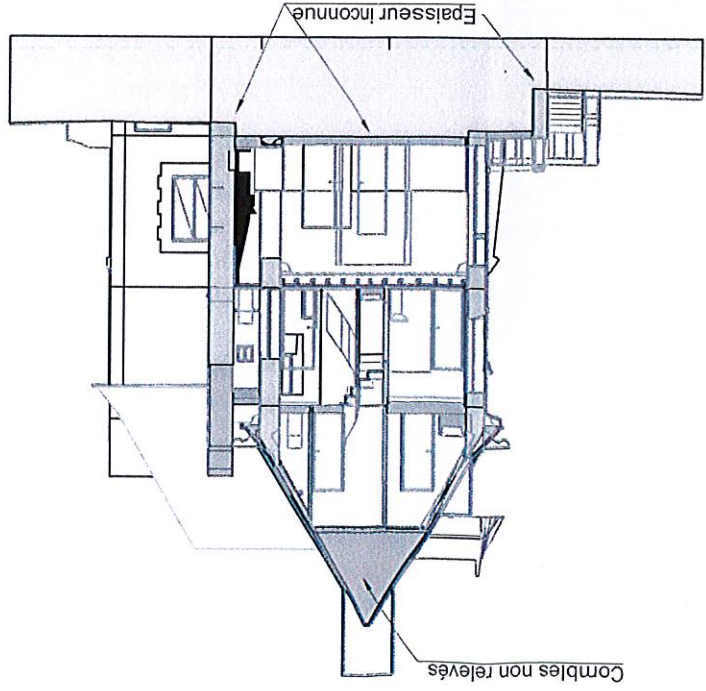
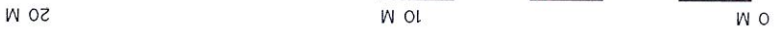
EURL AU CAPITAL DE 50 000€

RCS SAINT BRIEUC SIREN 751 782 103
ORDRE NATIONAL DES ARCHITECTES S15446





42 rue de la chapelle - La Clarté
22 700 PERROS-GUIREC
06 86 07 89 27
contact@anarchitecte.bzh
www.anarchitecte.bzh
GURL AU CAPITAL DE 50 000€
RCS SAINT BRIEUC SIREN 751 782 103
ORDRE NATIONAL DES ARCHITECTES SIS446



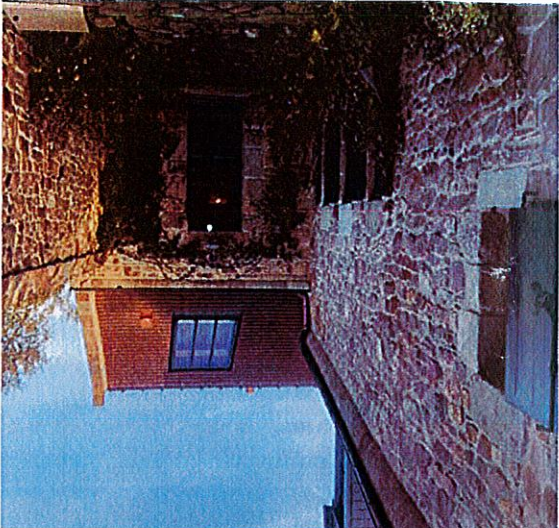
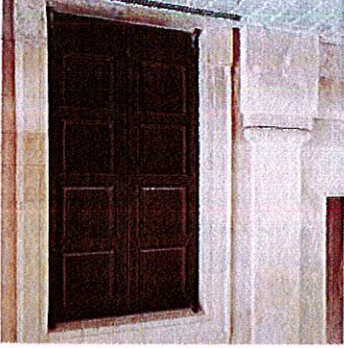
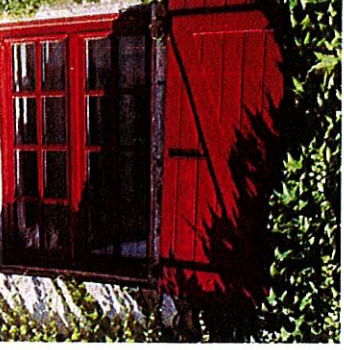
PAZO. UN PLAN EN COUPE DU TERRAIN ET DE LA CONSTRUCTION

PA 22168 24 G0005
ÉCHELLE: 1/200
Date d'apport: 30/10/2024
PERRON GILBERT GRAPHIQUE

Demandeur principal: RIAUT JULIEN

Date de dépôt: 30/10/2024

Adresse du projet: 24 Rue de Perr Roland - Plozevec'h
2024 10 30 - PERMIS D'AMÉNAGER RENOVATION M.N.02 R.N.T. P.22.133 10/12
Libelle: PA20_1_1.pdf



-- INTRODUCTION ET MISE EN CONTEXTE --

Nous avons bien pris en compte les remarques énoncées le 8 Octobre 2024, lors de la visite de site réalisée par Mme l'Architecte des Bâtiments de France.

-- NOTICE ARCHITECTURALE --

Ces éléments bois extérieurs seront lasurés dans la gamme des teintes «Malouinières».

* Maçonnerie pierre et gros-œuvre
L'ensemble des joints pierre, actuellement en ciment, sera piqueté et remplacé par des joints à la chaux, et les pierres seront hydrofugées.

* Couverture
Les couvertures ardoises seront renouvelées, les gouttières / descentes d'eaux pluviales seront remplacées par des éléments cuivre.

Le sens de l'escalier extérieur existant, permettant d'accéder au sous-sol en façade Ouest, sera inversé et remaçoné en pierre, pour qu'il soit moins dangereux et moins visible. Il sera accompagné de plantations denses et basses.

Les velux existants seront remplacés par des châssis patrimoine, présentant un montant central, sur l'ensemble de la couverture (4 unités).

Les réseaux d'EU extérieurs apparents seront supprimés. Les conduits de cheminée apparents en béton seront supprimés.

* Second-œuvre
Les luminaires extérieurs seront remplacés (les luminaires représentés sur les visuels photo-réalistes le sont à titre indicatif), en cohérence avec le style architectural de la maison.

Les volets roulants pvc extérieurs et les volets bois battants extérieurs seront déposés, car non présents à l'origine de la construction, et remplacés par des volets bois battants

intégralement remplacées par des menuiseries bois double vitrage, de teinte claire, type blanc cassé.

intérieurs.

PAZA. UNE NOTICE DÉCRIVANT LE TERRAIN ET LE PROJET D'AMÉNAGEMENT PRÉVU

PAZA. UNE NOTICE FAISANT APPARAÎTRE LES MATÉRIAUX UTILISÉS ET LES MODALITÉS D'EXÉCUTION DES TRAVAUX

42 rue de la chapelle - La Clarté
22 700 PERROS-GUIREC

06 86 07 89 27

contact@anarchitecte.bzh
www.anarchitecte.bzh

EURL AU CAPITAL DE 50 000€

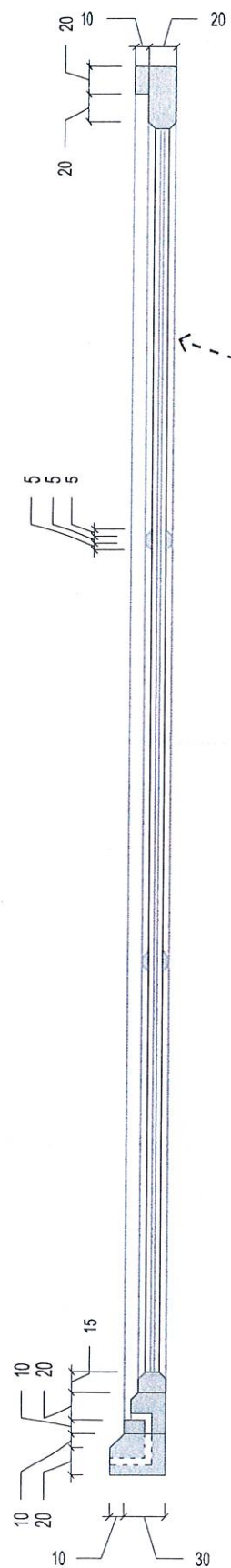
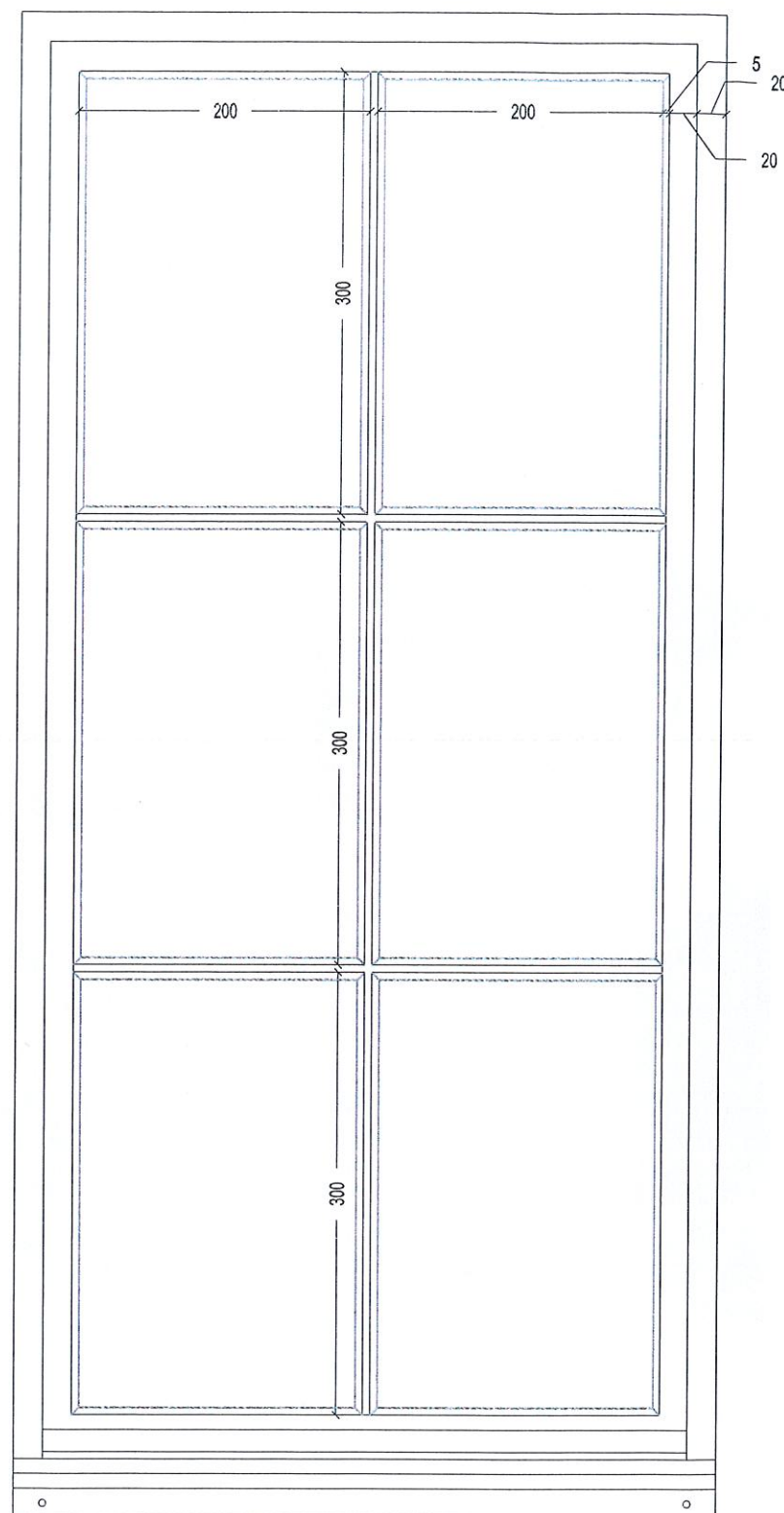
RCS SAINT BRIEUC SIREN 751 782 103
ORDRE NATIONAL DES ARCHITECTES 515446



PA 22168 24 G0006
Date d'expiration : 30/10/2024
PERROS-GUIREC
Demandeur principal : RIAUT JULIEN
Adresse du projet : 24 Rue de Pas Balland - Plozevan'h
2024 10 30 PERMIS D'AMÉNAGER RENOVATION M1-N-02 - RNT17A2141 - 3/12
Libelle : PA2_1_1.pdf

-- NOTICE ARCHITECTURALE --

* carnet de détail menuiseries extérieures bois >>>



* ci-dessus : localisation des deux menuiseries types, en façade Ouest, servant de référence pour établir le carnet de détails présenté à gauche

PA2B. UNE NOTICE DÉCRIVANT LE TERRAIN ET LE PROJET D'AMÉNAGEMENT PRÉVU

ÉCHELLE 1/5

>>> UNE NOTICE FAISANT APPARAÎTRE LES MATÉRIAUX UTILISÉS ET LES MODALITÉS D'EXÉCUTION DES TRAVAUX

PA 22169 24 00006

Date d'exposition : 05/10/2024

PERROS-GUIREC

Date de dépôt : 30/10/2024

Demandeur principal : RIANI JULIEN

Adresse du projet : 34 Rue de Poss. Rolland - Ploumanac'h

Libelle : PA2_2_1.pdf

2024 10 30 - PERMIS D'AMÉNAGER RENOVATION MI N°02 - RNT PA2.4.A - 4/12

42 rue de la chapelle - La Clarté
22 700 PERROS-GUIREC

06 86 07 89 27
contact@anarchitecte.bzh
www.anarchitecte.bzh

EURL AU CAPITAL DE 50 000€

RCS SAINT BRIEUC SIREN 751 782 103
ORDRE NATIONAL DES ARCHITECTES S15446





EXISTANT AVANT-TRAVAUX : VUE DEPUIS LE JARDIN CÔTÉ OUEST



PROJET APRÈS-TRAVAUX : VUE DEPUIS LE JARDIN CÔTÉ OUEST

**PAZIB. UN DOCUMENT GRAPHIQUE FAISANT APPARAÎTRE L'ÉTAT INITIAL ET L'ÉTAT FUTUR
DE CHACUNE DES PARTIES DU BÂTIMENT FAISANT L'OBJET DES TRAVAUX.**

PA 22168 24 00000
Date d'export : 05/11/2024
PERROS-GUIREC
Date de depot : 30/10/2024
Demandeur principal : Riant JULIEN
Adresse du projet : 24 Rue de Pers Rolland - Pleumanech
Libelle : PA21_2_1.pdf

42 rue de la chapelle - La Clarté
22 700 PERROS-GUIREC

06 86 07 89 27
contact@anarchitecte.bzh
www.anarchitecte.bzh

EURL AU CAPITAL DE 50 000€

RCS SAINT BRIEUC SIREN 751 782 103
ORDRE NATIONAL DES ARCHITECTES S15446





EXISTANT AVANT-TRAVAUX : VUE DEPUIS LE JARDIN CÔTÉ SUD/EST, LE LONG DU SENTIER DES DOUANIERS



PROJET APRÈS-TRAVAUX : VUE DEPUIS LE JARDIN CÔTÉ SUD/EST, LE LONG DU SENTIER DES DOUANIERS

**PAZIA. UN DOCUMENT GRAPHIQUE FAISANT APPARAÎTRE L'ÉTAT INITIAL ET L'ÉTAT FUTUR
DE CHACUNE DES PARTIES DU BÂTIMENT FAISANT L'OBJET DES TRAVAUX.**

PA 22168-24-00006
Date d'export : 05/11/2024
PERROS-GUIREC
Date de depot : 30/10/2024
Demandeur principal : RIANI JULIEN
Adresse du projet : 24 Rue de Pers Rolland - Plozomanac'h
2024 10 50 / PERMIS D'AMÉNAGER RENOVATION MI N°02 - RNT.PA2.F.A. 11/12
Libelle : PA21_1_1.pdf

42 rue de la chapelle - La Clarté
22 700 PERROS-GUIREC

06 86 07 89 27
contact@anarchitecte.bzh
www.anarchitecte.bzh

EURL AU CAPITAL DE 50 000€

RCS SAINT BRIEUC SIREN 751 782 103
ORDRE NATIONAL DES ARCHITECTES S15446



